

Entraves sociales à la mobilité

Introduction

La mobilité, surtout en dehors de nos frontières, est très bénéfique pour les étudiantes et étudiants (Nouvelles connaissances linguistiques, élargissement de son horizon, etc...). Ce bénéfice se traduit avant tout en avantages sur le marché du travail. Mais si elle n'est réservée qu'aux couches financièrement les plus favorisées, les couches aux revenus moindres sont discriminées. Par ses entraves sociales actuelles, la mobilité étudiante reproduit les inégalités de la société.

Soutien financier

Les étudiantes et étudiants qui désirent passer un ou plusieurs semestres dans une université à l'étranger reçoivent un soutien financier. Par exemple, un·e étudiant·e Erasmus reçoit par mois de CHF 200.- à CHF 250.- De plus, cette personne n'a pas le droit d'exercer à l'étranger une activité rémunérée (selon les règlements d'Erasmus). Les bourses cantonales continuent d'être versées. Il y a en plus la possibilité de demander des bourses de la Confédération (selon des accords avec certains pays) ou des bourses spécifiques aux échanges. Celles-ci couvrent en partie effectivement les coûts de la vie de l'endroit (de CHF 1100.- à 1700.-). Malheureusement, la procédure d'obtention de telles bourses nous semble compliquée. Afin de faire mieux connaître l'existence de ces soutiens, il conviendrait d'en informer plus activement les étudiants.

Situation des étudiants soutenus financièrement par leurs parents

Les étudiants dont les études sont financées en grande partie par leurs parents n'ont que peu d'obstacles face à la mobilité. En effet, que l'on paie pour des coûts liés aux études et pour le coût de la vie en Suisse ou à l'étranger ne joue pas un grand rôle. Ces coûts sont même souvent moindres à l'étranger. Si l'étudiant vit chez ses parents, il faut en plus financer un logement. Ces coûts sont en grande partie couverts par les versements d'Erasmus. Si l'étudiant n'habite plus chez ses parents, seul se pose le problème de la dénonciation du bail et de la recherche d'un nouveau logement.

Situation des étudiants exerçant une activité rémunérée

La mobilité pose de nombreuses entraves aux étudiants qui financent eux-même l'entier ou la plus grande partie de leurs études. Puisqu'ils les financent en exerçant une activité rémunérée la plupart du temps pendant le semestre, cette source de revenus leur manque à l'étranger. Si ces étudiants n'ont pas d'assise financière, ce qui est rarement le cas, passer un ou deux semestres à l'étranger sans l'aide des parents représente une insurmontable barrière financière. Lors du retour en Suisse, il faut en plus chercher un nouvel emploi. Et si le marché actuel du travail facilite cette recherche, ce n'est pas facile de trouver un travail suffisamment flexible (pour que les études n'en soient pas trop

affectées) et pouvant garantir le financement des études (ce qui sous-entend un salaire approprié). Le problème de la dénonciation du bail et de la recherche d'un nouveau logement se pose ici également.

Les résultats de l'étude d'Ursula Streckeisen et Markus Diem (OFS, 1996) démontrent cette affirmation : Plus un étudiant doit remplir de devoirs en dehors de ses études (notamment s'il doit s'occuper de ses enfants, s'il vit avec son conjoint...), moins il est mobile. Un soutien financier des parents décharge les étudiants de certains de ces devoirs et leur permet une mobilité accrue. L'UNES doit donc réfléchir au moyen qui permettrait un séjour à l'étranger aux étudiants exerçant une activité rémunérée en raison de leur situation financière.

Revendications

- Lors d'un séjour à l'étranger, le déficit entre le revenu et le coût de la vie et des études doit être couvert. Pour les étudiants exerçant une activité rémunérée cela concerne la perte de salaire et pour ceux vivant chez leurs parents, cela concerne le surcoût d'un logement sur le lieu des études.
- Afin d'éliminer *l'a priori* selon lequel le séjour de mobilité dépend de la situation financière, la confédération et les cantons doivent informer dans les universités sur les différentes possibilités de soutien financiers pour la mobilité. Cela afin de permettre un séjour de mobilité à ceux qui croient ne pas pouvoir partir en raison de leur situation financière.

Conclusion

L'Unes pense que ces deux mesures doivent permettre d'augmenter la mobilité étudiante, en particulier chez les étudiants financièrement les plus faibles. Cette augmentation est souhaitable, car elle permet une acquisition supplémentaire de connaissances et une ouverture de la Suisse vers le Monde plus facile.

Malgré cela, la mobilité forcée, c'est-à-dire une obligation de passer un semestre dans une autre université, ne doit pas avoir cours. Cela force les étudiants socialement les plus faibles à interrompre leur activité rémunérée, ce qui conduit à des problèmes d'ordre financiers. Les étudiants ayant des devoirs parentaux ou sentimentaux sont également touchés par une mobilité forcée. Il est plus sensé de rendre les semestres d'échange plus attractifs, notamment par des aides financières suffisantes, afin que les étudiants s'y résolvent eux-mêmes.

adopté par le Comité de'UNES le 24-01-01